

LA LETTRE PRO

L'ACTU SANTÉ POUR LES PROS DE CENTRE-VAL DE LOIRE



N° 76 - du 27 juin 2025



L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Dr Sandra Hervé

Addictologue et responsable de l'unité fonctionnelle Tours-Centre au CHRU de Tours

Dr Sophie Thionois

Pédiatre en néonatalogie au CHRU de Tours

« Le syndrome de l'alcoolisation fœtale est la première cause évitable de retard intellectuel !! »

Dr Sandra Hervé, addictologue et responsable de l'unité fonctionnelle Tours-Centre au CHRU de Tours & Dr Sophie Thionois, pédiatre en néonatalogie au CHRU de Tours

Dans notre entretien de la semaine, Sandra Hervé et Sophie Thionois tracent des perspectives pour améliorer la prévention et le traitement du syndrome de l'alcoolisation fœtale, dont le diagnostic précoce reste un frein persistant, notamment en région. Faute de moyens suffisants pour accompagner les patientes et les enfants concernés, mais aussi leur famille, la collaboration entre les structures de repérage et de prise en charge devra être renforcée.

Prévalence croissante, gravité des conséquences, méconnaissance du syndrome... Quels sont les principaux enjeux dans le domaine de la prise en charge du syndrome de l'alcoolisation fœtale ?

Sandra Hervé : la consommation d'alcool pendant la grossesse est un sujet particulièrement sensible, au regard de ses conséquences potentiellement lourdes et invalidantes pour les enfants qui les subissent. La problématique revêt une dimension systémique, car les boissons alcoolisées sont des produits socialement valorisés, contrairement au tabac qui a subi une forte dévalorisation

grâce aux politiques publiques offensives menées depuis la loi Evin. Malgré la présence de pictogrammes d'avertissement et une information largement diffusée, la méconnaissance des risques persiste, en particulier dans les catégories socio-professionnelles élevées, qui minimisent les dangers en pensant que de faibles quantités ne sont pas problématiques. Le message selon lequel toute consommation pendant la grossesse comporte un risque reste peu audible, notamment en raison du manque de preuves scientifiques perçues comme solides. De nombreuses femmes ont également une problématique addictive, mais elles ne sont pas toujours bien orientées vers les structures d'aide.

Sophie Thionois : 15 000 bébés naissent chaque année avec des troubles causés par l'alcoolisation fœtale dans notre pays. Certains présentent une forme sévère, identifiable par des signes cliniques visibles comme des malformations physiques ou des retards de croissance, mais de nombreux enfants exposés in utero ne sont pas détectés, car des troubles cognitifs et comportementaux importants peuvent apparaître tardivement, ce qui rend le diagnostic et la prise en charge plus complexes. Le repérage précoce de ces enfants est donc un enjeu prioritaire. Pour réduire la prévalence de ce syndrome et son impact sur la société, il convient de traiter le sujet en amont par le biais de campagnes et de messages de prévention, également destinés aux jeunes hommes, dont la qualité des gamètes peut être affectée par la consommation de boissons alcoolisées. 27 % des femmes enceintes en consomment durant leur grossesse, sans toujours avoir conscience des risques encourus pour leur fœtus. Ce chiffre doit impérativement baisser...

Quels sont les principaux freins constatés sur le terrain ?

Quels sont les besoins prioritaires en région ?

Sandra Hervé : les difficultés d'accès aux soins spécialisés en addictologie, notamment pour les femmes enceintes, sont un frein persistant. Bien que des structures existent, [comme les Equipes de liaison en soins en addictologie](#) en milieu hospitalier ou [les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie](#) dans le secteur ambulatoire, leur fonctionnement est fragmenté et peu coordonné. La liaison entre l'évaluation hospitalière et le suivi en ville est souvent rompue. Cette rupture est encore plus marquée en périnatalité. Pour pallier ces faiblesses, certaines initiatives locales ont été mises en place, comme une prise en charge périnatale intégrée au sein du [CSAPA](#), notamment autour des traitements de substitution aux opiacés, qui permettent un suivi régulier grâce à la nécessité de renouveler les ordonnances. En revanche, pour l'alcool, l'absence de contrainte médicale rend le parcours de soins des femmes enceintes plus aléatoire. Il faut intervenir plus en amont, avec un meilleur repérage précoce et une meilleure accessibilité aux structures de prise en charge des addictions, pour favoriser leur adhésion et leur engagement.

Sophie Thionois : il existe un déficit important dans la formation initiale et continue des soignants, en particulier chez les médecins généralistes, qui sont souvent les premiers interlocuteurs des patientes. De nombreux professionnels de santé ne savent pas toujours différencier le syndrome de l'alcoolisation fœtale et les enfants ayant subi une exposition prénatale à l'alcool, ce qui génère des retards de diagnostic et des erreurs d'orientation évitables. Il faut systématiquement se poser la question. Les inégalités socio-économiques sont aussi une problématique majeure. Certaines prestations, comme les consultations chez les psychomotriciens, ne sont pas remboursées... au détriment des ménages qui sont en situation de précarité. Le manque de soutien financier limite également la possibilité pour les femmes en difficulté d'être accompagnées efficacement, non sans augmenter le risque de grossesses répétées avec exposition à l'alcool. Souvent démunies face aux troubles de leur enfant, les

familles doivent être mieux accompagnées, que ce soit sur le plan médical, psychologique ou social, pour améliorer le développement de l'enfant et la qualité de vie au sein du foyer.

Quelles sont les voies de progrès souhaitables ? Comment améliorer la prévention et le traitement de ce syndrome ?

Sandra Hervé : il nous appartient de relever, collectivement, les défis de la transparence et de la pédagogie. Commençons par lever les tabous sur la consommation d'alcool, notamment dans les échanges avec les familles. Le repérage précoce repose sur la qualité de la relation nouée entre les soignants et la femme enceinte. Si une consommation d'alcool est identifiée, il est essentiel d'informer les parents sur les risques, même si leur enfant ne présente pas de malformations visibles dès la naissance, car des troubles peuvent survenir ultérieurement. Les messages de santé publique devront également gagner en clarté. Le slogan « zéro alcool pendant la grossesse » est trop peu explicite, car il ne détaille pas suffisamment pourquoi cette abstinence est cruciale. Il est essentiel de faire comprendre que l'alcool ingéré passe directement dans le sang du fœtus et provoque une alcoolémie équivalente à celle de la mère. Ne l'oublions pas : le SAF est la première cause évitable de retard intellectuel. Il faut davantage communiquer sur cette information qui reste très largement méconnue du grand public.

Sophie Thionois : le repérage précoce des enfants exposés in utero est une voie de progrès majeure, mais il dépend fortement de la consommation déclarée par la mère, qui est loin d'être systématique. Beaucoup de femmes ne le signalent pas par banalisation ou par peur du jugement. Au-delà de la relation de confiance que nous entretenons avec nos patientes, il faudra former plus de professionnels de santé pour détecter et accompagner les enfants atteints ainsi que leur famille. Il faudra également augmenter les capacités des [Centres d'action médico-sociale précoce](#), composés de psychologues, psychomotriciens et médecins, qui proposent une approche pluridisciplinaire et bienveillante, mais dont les moyens humains et financiers sont insuffisants pour absorber une demande croissante. La banalisation de la consommation d'alcool pendant la grossesse demeure un obstacle majeur. Il devient urgent de changer les mentalités et de renforcer les campagnes de prévention, idéalement dès le plus jeune âge, pour réduire les risques et lutter contre les représentations erronées de l'alcool.

« L'état actuel des connaissances ne permet pas de définir le seuil de consommation d'alcool en-dessous duquel il n'y aurait pas de risques pour le bébé »

Quelles sont vos attentes vis-à-vis des différentes parties prenantes ?

Sandra Hervé : nous souhaiterions obtenir des financements pour renforcer nos interventions en maternité, ce qui nous avait été refusé par le passé. Notre présence directe dans les services d'obstétrique est fondamentale, car les femmes enceintes concernées par des problématiques d'addiction ne se déplacent pas spontanément vers les CSAPA. Or le temps de la grossesse, qui est un moment très particulier dans la vie d'une femme, constitue un tremplin pour une alliance thérapeutique ultérieure. Le partenariat que nous avons initié avec la maternité du CHRU de Tours se fait à moyens constants, ce qui limite les possibilités d'intervention, comme les consultations avancées. Il faut envisager une implantation plus dense dans les maternités ou les PMI, qui travaillent déjà sur les problématiques addictives, mais cette évolution réclame des moyens humains et financiers dédiés.

Sophie Thionois : il est essentiel de changer les comportements vis-à-vis de l'alcool. Les pouvoirs publics doivent durcir le ton face aux lobbys qui entravent la diffusion de messages clairs et dissuasifs. Les pictogrammes devraient être plus visibles, car ils sont globalement inefficaces dans leur format actuel. Les risques devraient également être mieux documentés, ce qui nécessite de renforcer la recherche, la communication scientifique et la pédagogie autour des effets de l'alcool sur le développement fœtal. Des campagnes d'information, de sensibilisation et de formation devront être menées pour changer les représentations et les pratiques cliniques. Les professionnels de santé devront être mieux « armés » pour repérer les signaux faibles et orienter les patientes vers des structures spécialisées. La lutte contre le SAF implique une mobilisation globale des acteurs du système de santé et du système éducatif, mais aussi des politiques publiques plus volontaristes, notamment en matière de prévention.

SAF : un syndrome méconnu, mais répandu

Boire de l'alcool pendant la grossesse est toxique pour le fœtus et peut entraîner diverses complications (retard de croissance, atteintes du système nerveux central, malformations...), dont le syndrome d'alcoolisation fœtale est la forme la plus grave. Voici les dernières données de référence publiées par Santé publique France :

3 207 nouveau-nés ont présenté au moins une conséquence liée à l'alcoolisation fœtale entre 2006 et 2013 ; 452 d'entre eux, soit une naissance par semaine, ont développé un syndrome d'alcoolisation fœtale.

Près de 6 femmes sur 10 déclaraient avoir été informées des risques de la consommation d'alcool par le médecin ou la sage-femme les suivant ou les ayant suivies.

1 femme sur 10 déclarait avoir consommé de l'alcool occasionnellement pendant sa grossesse, soit un impact potentiel sur près de 90 000 naissances.

L'incidence du SAF serait 1,3 pour 1 000 naissances vivantes par an avec des taux plus élevés dans certaines régions comme La Réunion, la Haute-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais, l'Auvergne et l'Alsace (source : PMSI).

NB : les estimations concernant l'incidence et la prévalence du SAF sont très variables, en raison de la sous-déclaration de la consommation d'alcool pendant la grossesse, de la difficulté de poser un diagnostic et du manque de formation des professionnels de santé.

SOMMAIRE

L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Dr Sandra Hervé

Addictologue et responsable de l'unité
fonctionnelle Tours-Centre au CHRU de
Tours

EN BREF

Indre-et-Loire : le hameau de la
Thibaudière, Ehpad inclusif innovant

Loir-et-Cher : l'IMDS ouvre un service de
téléadaptation cardiaque

Dr Sophie THIONOIS

Pédiatre en néonatalogie au CHRU de Tours

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Orvep : un outil pour dépister les consommations à risque durant la grossesse

Avec la Péva, les personnes handicapées gagnent en autonomie dans la région

Parcours réussite : comment Laëtitia Ponsart, aide-soignante, va devenir infirmière en 2 ans

Sept équipes de soins spécialisés déployées dans la région

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

1907

c'est le nombre de questionnaires de la mission ORVEP retournés par les femmes enceintes

LA MÉTÉO SANITAIRE

Rougeole : appel à la vigilance

Cher : Les soins dentaires adaptés du CH de Bourges, lauréats de l'inclusion en santé

Loiret : Au CHU d'Orléans, VISTO veut fluidifier le lien ville-hôpital

EN PRATIQUE

Alcool et grossesse : comment en parler aux femmes enceintes ?

APPELS À PROJETS

AU PROGRAMME

Transmission de connaissances cliniques

Journée d'information et de sensibilisation en cancérologie

Dépistage de l'hypertension artérielle à Tours
Projection d'un film pour sensibiliser à la surdité

Le questionnement éthique en ESSMS

Formation en santé mentale

LE COIN RH

Sébastien Martine, nouveau directeur de la CPAM de Loir-et-Cher

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Orvep : un outil pour dépister les consommations à risque durant la grossesse

Parcours réussite : comment Laëtitia Ponsart, aide-soignante, va devenir infirmière en 2 ans





Depuis un peu plus de deux ans, le Réseau Périnatal Centre-Val de Loire a engagé un projet pour repérer et accompagner les femmes enceintes consommatrices de substances psychoactives. Dans le cadre de ce projet baptisé [ORVEP](#) (Outils de Repérage des Vulnérabilités En Périnatalité), le réseau a élaboré un questionnaire qu'il a progressivement déployé dans la région, d'abord en Indre-et-Loire et dans le Loir-et-Cher en 2023, dans le Loiret et l'Eure-et-Loir en 2024, et enfin dans le Cher et l'Indre cette année. Ce questionnaire, que les maternités, PMI, professionnels libéraux et services d'addictologie proposent aux femmes enceintes de remplir, permet de savoir si elles consomment de l'alcool, du tabac, d'autres substances psychoactives (cocaïne, héroïne, amphétamines, crack, cannabis...) ou des médicaments pouvant avoir une répercussion sur le déroulement de la grossesse. L'objectif final est de diminuer les risques de complications materno-fœtales et néonatales. « *Nous essayons de recontacter les patientes si des vulnérabilités sont identifiées et de mettre en place un accompagnement si nécessaire, explique Emmanuelle Dalaudier, sage-femme et chargée de projets au réseau Périnatal Centre-Val de Loire. Il faut, bien sûr, au préalable que les patientes nous aient donné leur accord et adhèrent à la démarche.* » Le questionnaire de 8 questions initialement, centrées sur les addictions, en compte maintenant 20 permettant de faciliter la communication des professionnels avec les femmes sur des sujets parfois difficiles à

Ayant exercé le métier de tourneur-fraiseur, Laëtitia Ponsart a opéré une reconversion professionnelle en intégrant l'Institut de formation d'aide-soignant (Ifas) de Chartres en 2021. Une fois diplômée, elle a rejoint le Centre hospitalier Louis Pasteur, avec l'envie de devenir infirmière. Fin 2024, elle informe sa cadre de santé de son projet et décide de préparer le concours de l'Institut de formation en soins infirmiers (Ifsi). Depuis juillet 2023, dans le cadre d'un [parcours spécifique](#), les aides-soignants expérimentés peuvent intégrer directement la deuxième année d'Ifsi par la voie de la formation professionnelle continue après avoir réussi les épreuves de sélection. Pour être éligibles, les postulants doivent avoir exercé à temps plein au moins trois ans sur les cinq dernières années, et être titulaires d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2. C'est le cas de Laëtitia Ponsart, qui a aussi réussi début 2025, le concours (écrit et oral) d'entrée à l'Ifsi et passé un entretien avec son employeur afin de garantir le financement de sa formation. Elle a également validé avec succès, comme les onze autres aides-soignants de sa promotion, la formation théorique et pratique suivie pendant trois mois, sur les enseignements de la première année d'Ifsi. Elle intégrera donc la deuxième année en septembre 2025. « *Le fait de suivre la formation en deux ans au lieu de trois facilite mon organisation, notamment sur le plan financier* », reconnaît cette maman de deux enfants qui souhaite travailler au Smur, mais se laisse le temps de découvrir d'autres services. L'ARS encourage les établissements de santé à s'engager dans ce dispositif. Plus d'infos sur le site de l'[ANFH](#)

**Sept équipes de soins
spécialisés déployées
dans la région**

aborder. Ce questionnaire moins stigmatisant entraîne une plus forte adhésion des femmes et un plus grand retour de formulaires. « Peu de femmes enceintes ont indiqué consommer de l'alcool mais nous accompagnons beaucoup de patientes désireuses d'entamer un sevrage tabagique, analyse Emmanuelle Dalaudier. Nous intervenons aussi dans certains cas d'automédication d'antidépresseurs ou d'antalgiques en adaptant les traitements. » La démarche a également permis de toucher les conjoints, notamment les fumeurs, et de les sensibiliser à l'importance de ne pas exposer leur compagne et le fœtus au tabagisme passif. « *Le projet ORVEP est désormais en place dans toute la région et nous ne relâchons pas nos efforts pour accroître le dépistage d'addictions potentielles en cours de grossesse* », conclut Emmanuelle Dalaudier.

Avec la PéVA®, les personnes handicapées gagnent en autonomie dans la région



Lundi 23 juin, un colloque consacré au dispositif PéVA®, organisé par l'Institut du Mai (L'Adapt) en partenariat avec l'ARS Centre-Val de Loire, a réuni 160 personnes à Parçay-Meslay (Indre-et-Loire). Un rendez-vous pris de longue date entre professionnels du secteur, éducateurs, directeurs d'établissement et personnes en situation de handicap pour des retours d'expérience autour de la PéVA® "pédagogie de la vie autonome" .

Conçue il y a près de 30 ans à l'Institut du MAI (institut qui a depuis rejoint l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (L'ADAPT), la PéVA® permet à la personne en situation de handicap, après un accompagnement en 4 ans



Elles sont au nombre de sept ! Les Équipes de soins spécialisés (ESS) se déploient en Centre-Val de Loire dans différents domaines : OrthoCentre, Pneumologues du Centre, OncoDerm, Gastro-entérologie CVL, HaloPsy, Rachis 28 et Cancérologie 37. Les ESS regroupent, au sein d'un réseau, des médecins d'une même spécialité (hors médecine générale) : ils et elles s'organisent pour répondre rapidement aux médecins généralistes et fluidifier le parcours de soins. « Elles assurent le pont entre le premier et le troisième recours », souligne Alice Rochette, chargée d'accompagnement des ESS au sein de l'Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux (URPS ML). Pour obtenir un avis ou un rendez-vous urgent pour son patient, le généraliste peut saisir l'ESS sur Omnidoc pour une téléexpertise. Le spécialiste évalue le besoin et si besoin oriente le patient de manière adaptée. L'ARS soutient l'implantation de ESS sur le territoire. Dès 2023, ARS et URPS ML ont élaboré un cahier des charges « pour encourager leur déploiement, d'abord financé par le Fonds d'intervention régional (FIR) », explique Alice Rochette. Depuis 2025, la Cpm participe à l'instruction et au suivi des projets, afin d'accorder les financements.

environ, de prendre le contrôle des événements la concernant, en la formant à devenir autonome dans la gestion de son argent, de ses déplacements et dans la vie quotidienne (cuisine, ménage...).

L'ARS finance l'«essaimage» de cette méthode dans les établissements volontaires de la région. Depuis juin 2021, 110 personnes en situation de handicap ont découvert la PéVA® et 400 professionnels ont été formés à la méthode dans la région. premiers bénéficiaires, personnels comme usagers, sont venus raconter tout ce que la PéVA avait changé pour eux. Le foyer Gérard Vivien (28) a montré une vidéo que l'on peut visualiser [ici](#). L'ARS a aussi demandé une étude d'impact, qui a été présentée par le cabinet indépendant qui en a été chargée. Une étude qui démontre l'efficacité du dispositif. *« La PéVA® est ouverte à toutes les personnes en situation de handicap et permet des acquisitions de compétences, poursuit Elisabeth Bourbonnais. Une des premières actions que l'on fait est de leur confier leur argent, qu'ils gardent dans leur chambre. »*

En ouverture du colloque, la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire, Clara de Bort, a salué l'initiative soulignant combien cette méthode renouvelle et enrichit notre approche à l'égard des handicaps. *« Cette méthode bouscule les habitudes, transforme les usagers en clients et les accompagnants en pédagogues. Il est important que la PéVA® soit connue de tout le monde. »* Lors du colloque, plusieurs clients qui avaient expérimenté la méthode PéVA® et qui ont depuis quitté leur établissement pour être logés en ville, ont apporté leur témoignage, notamment Noémie Nauleau, qui était destinée à vivre en foyer toute sa vie et qui vit désormais de façon autonome à Nantes, où elle travaille à l'ARS Pays de Loire. Un grand vent d'optimisme tout au long de cette journée, partagé par Elisabeth Bourbonnais : *« Je sens que les choses bougent, nous voulons donner de l'espoir aux personnes en situation de handicap, l'enjeu humain est majeur. »*

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

1 907

C'est le nombre de questionnaires retournés à la mission ORVEP, chargée de repérer et d'accompagner les femmes enceintes consommatrices de substances psychoactives, qui ont permis de mettre en place un suivi personnalisé pour 155 d'entre elles par le réseau Périnat' Centre-Val de Loire.



LA MÉTÉO SANITAIRE



Rougeole : la vigilance demeure

Santé Publique France a publié un point de situation national sur la [Rougeole en France. Bulletin du 23 juin 2025](#). Au niveau national, 658 cas ont été déclarés sur les mois de janvier à mai 2025 à comparer aux 483 cas déclarés pour toute l'année 2024. Le nombre de cas déclarés semble avoir atteint son pic en mars mais reste à un niveau élevé en particulier dans certaines régions (Hauts de France notamment). En Centre Val de Loire, 10 cas ont été rapportés en 2025 à l'ARS (dernier cas traité : 3 juin) affectant les départements d'Indre-et-Loire et du Loiret. Même si la situation globale est sur la voie de l'amélioration, notre vigilance doit demeurer.

Le signalement sans délai des cas à l'ARS (ars45-alerte@ars.sante.fr) et l'envoi de prélèvements biologiques au Centre national de référence de la rougeole sont essentiels pour identifier précocement les situations de cas groupés et mettre en place les mesures de prévention et de prophylaxie post-exposition autour des cas, notamment au sein des collectivités.

Le renforcement d'actions de rattrapage vaccinal est crucial en cette période. Tout contact avec un professionnel de santé doit constituer une opportunité pour vérifier le statut vaccinal des personnes nées depuis 1980. La vaccination par le vaccin ROR est en effet le meilleur moyen de se protéger du virus mais aussi de protéger les personnes fragiles à risque de formes graves (nourrissons de moins d'un an, femmes enceintes et personnes immunodéprimées) qui ne peuvent pas être vaccinés.

Consultez le [bulletin régional](#) de situation épidémiologique produit par la Cellule régionale de Santé publique France en région Centre-Val de Loire.

Pour rappel, tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins doit faire l'objet d'un signalement à l'Agence régionale de santé. Le point focal régional, destiné aux professionnels, est joignable 24h/24 7j/7 au 02 38 77 32 10 et par mail à ars45-alerte@ars.sante.fr

EN BREF

Indre-et-Loire : la Thibaudière, un Ehpad inclusif innovant



Ouvert il y a un an, le hameau de la Thibaudière, Ehpad inclusif unique en son genre construit sur les hauts de Fondettes, a été inauguré vendredi 6 juin.

L'établissement, géré par l'Association AGEVIE, accueille dans un lieu ouvert à l'extérieur des personnes atteintes de troubles cognitifs et de maladie d'Alzheimer ou apparentées et peut par ailleurs accueillir des personnes ayant des maladies mentales à partir de 50 ans. *« Nous n'avons pas d'unité dédiée Alzheimer et appliquons les approches Carpe Diem (priorité à la relation humaine, à l'écoute et à la compréhension des besoins) et Montessori (qui met l'accent sur l'utilisation des capacités restantes), explique Mary Plantureux, directrice de l'EHPAD. »* Nous n'imposons pas de rythme et nous adaptons à celui des résidents. »

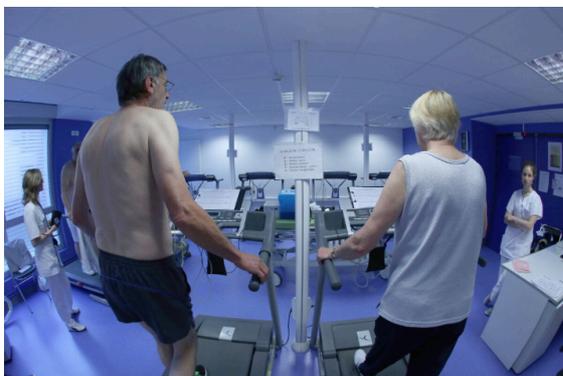
L'établissement dispose de soixante-cinq places d'hébergement permanent, ceux-ci étant répartis dans 5 maisons de vie de 13 ou 14 places, de 5 places temporaires et d'un accueil de jour pour dix à quinze personnes. *« C'est comme un espace partagé avec des activités tout au long de la journée supervisées par trois animateurs à temps plein, ajoute Marie Plantureux. Notre objectif est de maintenir le plus longtemps possible l'autonomie des résidents. »*

Loir-et-Cher : l'IMDS ouvre un service de téléadaptabilité cardiaque!

Cher : les soins dentaires adaptés du CH de Bourges, lauréats de l'inclusion en santé



Dans la continuité des événements organisés pour célébrer les 20 ans de la loi handicap, des acteurs engagés dans des projets innovants favorisant l'inclusion et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, ont été récompensés vendredi 20 juin par le Département du Cher, en partenariat avec l'ARS et la Préfecture. Cette cérémonie des Trophées de l'Inclusion a permis de distinguer des lauréats dans plusieurs catégories (Accessibilité, Culture et sport, Emploi, Santé, Vie associative, Scolarisation). Le Dr Claire Pavageau, cheffe du service d'odontologie au CH Jacques Cœur de Bourges, et référente handicap au sein du Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes du Cher, a reçu le trophée de l'inclusion en Santé pour son projet de soins dentaires adaptés, qui lui a été remis par Jean-Charles Rochard, directeur départemental du Cher à l'ARS. Cette distinction récompense l'engagement de Mme Pavageau et du CH Jacques Cœur de Bourges pour la prise en charge dans les meilleures conditions des soins dentaires des personnes institutionnalisées, vulnérables et en situation de handicap. En mai 2024, le CH Jacques Cœur avait ouvert ce service d'odontologie avec l'objectif de devenir un [centre de référence](#) et d'améliorer la prise en charge des soins bucco-dentaires dans un département qui rencontre des difficultés d'accès aux soins.



Après un trouble coronarien, les patients doivent suivre un programme de réadaptation cardiaque de plusieurs semaines pour renforcer leur cœur, améliorer leur forme physique et prévenir de nouvelles complications. Cette réadaptation doit faire face à plusieurs obstacles : difficultés de déplacements jusqu'au centre SSR, contraintes professionnelles... Pour contrer ses difficultés, l'Institut Médical de Sologne (IMDS, groupe LNA Santé), à Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher), propose depuis début juin à ses patients un service inédit de téléréadaptation cardiaque. Avec le programme Ensweet Cardio, les personnes ayant été hospitalisées en cardiologie peuvent poursuivre leur réadaptation en toute sécurité à leur domicile, avec par exemple des exercices sur un ergocycle (vélo d'appartement), sous la supervision d'un professionnel de santé via une connexion vidéo. Les patients accèdent à leur programme via une application mobile connectée à un capteur cardiaque, assurant un suivi précis et sécurisé de leurs exercices. Cette technologie permet aux soignants de suivre en temps réel l'observance, les performances et l'évolution de chaque patient tout au long de son parcours de soins. Cette solution évite aux patients les déplacements et la fatigue associée. *« Cette nouvelle offre s'inscrit dans une volonté forte de moderniser les pratiques médicales et d'améliorer la qualité de vie des patients »*, souligne l'IMDS.

Loiret : Au CHU d'Orléans, VISTO veut fluidifier le lien ville-hôpital



Le CHU d'Orléans a lancé il y a quelques semaines [VISTO](#), « Votre Interface Santé du Territoire Orléanais ». Destiné aux seuls professionnels de santé, ce site ambitionne d'être un trait d'union entre les acteurs de santé en ville et ceux exerçant à l'hôpital et constitue un outil de formation continue. Après inscription, il permet d'avoir accès en direct et en replay aux webinaires de santé thématiques (Web'O) organisés plusieurs fois par an par les hospitaliers, aux supports de formation présentés lors des Journées Médicales Orléanaises (JMO) mais aussi aux programmes des événements passés et à venir. Plus de 50 supports de formation sont ainsi accessibles. Les professionnels peuvent par ailleurs accéder aux annuaires téléphoniques des spécialistes du CHU d'Orléans. Avec VISTO, le CHU d'Orléans entend « fédérer les acteurs de santé au service d'un parcours patient toujours plus cohérent, fluide et sécurisé ». S'il s'adresse en premier lieu aux professionnels de santé du territoire loirétain et de la région Centre-Val de Loire, les webinaires, supports de formation et annuaires sont accessibles à tous professionnels de santé à l'échelle du territoire national, précise le CHU d'Orléans.

Alcool et grossesse : comment en parler aux femmes enceintes ?

Comment aborder avec les patientes la question des dangers de la consommation d'alcool pendant la grossesse ? Vivre avec le SAF, association d'aide aux familles concernées par les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale, met à disposition des professionnels de santé plusieurs [ressources sur son site Internet](#). Y sont accessibles des documents de la Haute autorité de santé et du ministère de la Santé, des webinaires, mais aussi des tutoriels vidéo parmi lesquels figurent notamment ceux réalisés par la COREADD (Coordination Régionale Addictions), association qui porte le projet de Centre Ressource Alcool et Grossesse de Nouvelle Aquitaine. L'un des tutoriels vidéos, « [TCAF, que faire en pratique ?](#) », d'une durée de 48 minutes, est une base de formation permettant d'accéder rapidement à des connaissances utiles et actualisées. Il est le fruit d'un travail collaboratif avec des professionnels.

À voir également, le tutoriel « [RPIB alcool et grossesse : comment aborder l'alcool pendant la grossesse ?](#) », d'une durée de 18 minutes ainsi que d'[autres webinaires](#) proposés par la COREADD. Plus d'information sur les 1 000 premiers jours : [arrêt de l'alcool pendant la grossesse](#) et sur [alcool info service : grossesse et allaitement](#)

APPELS À PROJETS

Diagnostic et coordination autour des compétences psychosociales (CPS)

Santé mentale : vous êtes un acteur engagé et œuvrez pour sensibiliser et mener des actions (événements, projets, etc.) de prévention ou d'accompagnement des personnes concernées ? Déposez votre candidature pour obtenir le label Grande cause nationale (GCN) 2025 « Parlons santé mentale ! »

Dispositif d'accompagnement de la formation IPA - Campagne d'appel à candidatures 2025-2026

Dispositif prime d'attractivité estivale nouveaux diplômés - Campagne d'appel à candidatures 2025 à destination des établissements sanitaires

AMI Le numérique, en soutien aux organisations territoriales en santé en Centre-Val de Loire

Programme ESMS numérique régional 2025

Santé mentale : vous êtes un acteur engagé et œuvrez pour sensibiliser et mener des actions (événements, projets, etc.) de prévention ou d'accompagnement des personnes concernées ? Déposez votre candidature pour obtenir le label Grande cause nationale (GCN) 2025 « Parlons santé mentale ! »

AU PROGRAMME

Transmission de connaissances cliniques

Le **28 juin** de 8h45 à 17h se tiendra le 10^e colloque organisé par l'association culturelle de la clinique de Saumery, qui porte cette année sur « Transmettre, Eduquer, Soigner ».

L'association est un lieu de réflexion et de rencontre autour de l'activité clinique et théorique de l'institution « clinique médicale du centre ». Lieu : Château de Saumery, 37 rue de Saumery, 41350 Huisseau-sur-Cosson

Plus d'informations et inscriptions : [c'est ici](#)

Journée d'information et de sensibilisation en cancérologie

Le **2 juillet** à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) ou en distanciel, l'Institut national du cancer (INCa) organise une journée thématique « limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie des patients en promouvant la désescalade thérapeutique en cancérologie ». L'objectif est de partager les connaissances, les retours d'expérience et les leviers d'action dans les parcours de soins.

Inscription obligatoire : [c'est ici](#)

Dépistage de l'hypertension artérielle à Tours

Le **3 juillet**, de 9h30 à 16h30, le CHRU de Tours organise dans le hall de l'hôpital Trousseau un stand de dépistage de l'hypertension artérielle (HTA) et d'information pour le grand public dans le cadre de la campagne mondiale de dépistage de l'HTA. En France, près de 13,5 millions d'adultes hypertendus sont non dépistés, non traités ou non contrôlés, avec parfois des conséquences majeures sur la santé, rappelle le CHRU de Tours, labellisé Centre d'excellence européen pour la prise en charge de l'HTA par l'European Society of Hypertension.

Projection d'un film pour sensibiliser à la surdicécité

Le **4 juillet** à 14h30, l'équipe Relais Handicaps Rares Centre-Val de Loire et l'association Phare d'Ouest organisent un ciné-débat sur le thème de la surdicécité. Au programme, la projection du film « Nemchou », « En avant » en arabe, qui retrace la traversée du désert Tunisien par des personnes atteintes de la double déficience sensorielle. L'un des protagonistes du film sera présent ainsi qu'un interprète en LSF. L'événement se déroulera à la salle Solidarité dans les locaux des PEP 28, 3 rue Charles Brune à Lucé. Entrée gratuite, réservation obligatoire : 02.19.05.19.97 ou centrevaldeloire@erhr.fr ou sur [ce lien](#)

Le questionnaire éthique en ESSMS

Le **4 septembre**, de 11h30 à 12h30, la Structure régionale d'appui (SRA) à la qualité des soins et à la sécurité des patients, QUALIRIS, et l'Espace de réflexion éthique de la Région Centre-Val de Loire (ERERC) organisent un webinaire sur la bientraitance et le questionnaire éthique en Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Au programme : les attendus du manuel d'évaluation de la qualité de la Haute Autorité de santé (HAS), les ressources de l'ERERC, et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP). L'inscription est gratuite [ici](#)

Formation en santé mentale

Le **23 septembre** de 17h30 à 19h30, au CH Simone Veil de Blois, le Centre d'enseignement en santé mentale 41, organise une rencontre autour des « Premiers Secours en Santé Mentale » ; une initiative spécialement conçue pour l'ensemble des élus du Loir-et-Cher. Au programme : comprendre les objectifs de la formation, son fonctionnement et les actions potentielles qui peuvent être mise

en œuvre concernant les troubles
psychiques. Pour s'inscrire [ici](#)

.....

Faites connaître vos événements dans
l'agenda de la Lettre Pro en écrivant à
[ARS-CVL-
COMMUNICATION@ars.sante.fr](mailto:ARS-CVL-COMMUNICATION@ars.sante.fr)

LE COIN RH

NOMINATION



Sébastien Martine, nouveau directeur de la CPAM de Loir-et-Cher

Sébastien Martine, 44 ans, a pris ses fonctions de directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Loir-et-Cher, début mai. Il succède à Pierre Cuchet, nommé directeur de la CPAM du Gard en fin d'année. Sébastien Martine était directeur adjoint à la direction régionale du service médical (DRSM) Normandie et a exercé des responsabilités dans différents organismes de Sécurité sociale. Il a notamment piloté le plan d'accessibilité aux services de la Caf de l'Eure ou le schéma territorial retraite de la Carsat Normandie. Avec la CPAM 41 et ses 230 collaborateurs, « l'une des premières priorités est la mobilisation pour renforcer l'accès aux soins et aux droits, confie Sébastien Martine à la Lettre Pro. Nous souhaitons aussi améliorer la qualité de l'offre de services à nos 314 600 bénéficiaires et renforcer notre communication. » Dans un département fortement touché par la crise de la démographie médicale, le nouveau patron de la CPAM 41 se dit également prêt à s'engager dans de nouvelles innovations et expérimentations, dans une démarche partenariale avec les acteurs du territoire. L'un des objectifs est de réduire le nombre de patients sans médecin traitant, en priorité chez les patients en ALD (5% sont dépourvus de praticien attitré). Enfin, Sébastien Martine entend poursuivre les actions de lutte contre les fraudes, notamment à travers le déploiement du pôle interrégional d'enquêteurs judiciaires.

LA SANTÉ RECRUTE



Chef de projet Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) H/F

Médecin à Cerelles en pôle de santé pluridisciplinaire

Médecin spécialiste (dermatologue ou rhumatologue) à Langeais, en cabinet médical

Médecin à St Jean le Blanc en maison médicale

Médecins en centre de santé à Montargis

Médecin généraliste à Dun-sur-Auron en maison médicale

Gestionnaire des soins psychiatriques sans consentement H/F

Poste de médecin départemental de PMI CD 45

Gestionnaire administratif et budgétaire H/F

Poste de médecin de PMI CD45

Référent eaux potables et de loisirs

Référent territorial personnes âgées

S'abonner à la Lettre
Pro ARS Centre-Val
de Loire

Consulter les Lettres
Pro précédentes

Proposer un sujet,
un événement, une
offre d'emploi...



La Lettre Pro - 76 du 27 juin 2025

Directrice de la publication : Clara de Bort

Réalisation / rédaction : Communication ARS Centre-Val de Loire

Crédit photos : ARS Centre-Val de Loire

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)